



BULLETIN DE SAINT-GEORGES

n° 372 · Mars 2025

www.eglisesaintgeorges.com secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr



Abbé Laurent SPRIET

Recteur

06 14 18 07 61

l.spriet@lyon.catholique.fr

Abbé Laurent GUIMON

Chapelain

06 98 10 40 10

l.guimon@lyon.catholique.fr

Abbé Matthieu GRENIER

Chapelain

06 59 39 89 92

mgrenier85@gmail.com

Abbé Clément ANOUIL

Séminariste

06 98 74 03 99

clement071@live.fr

Frère Sébastien GRATREAUD

06 50 77 98 33

freresebastieng@gmail.com

Maison Sainte-Blandine (MSB), 12 bis rue Sala 69002 Lyon. Téléphone : 04 72 77 07 90

« In corde Ecclesiae »

Dans le cœur ou dans la communion de l'Eglise

La vie chrétienne et la sainteté peuvent-elles fleurir en dehors de l'Eglise ? Non. En outre, nous savons que l'on peut appartenir à l'Eglise de façon visible et de façon invisible.

Saint Clément d'Alexandrie le dit sans ambages : « De même que la volonté de Dieu est un acte et qu'elle s'appelle le monde, ainsi son intention est le salut des hommes, et elle s'appelle l'Eglise » (*pæd.* 1, 6).

L'intention fondamentale de Dieu c'est le salut de toute personne humaine. « La volonté de Dieu, c'est que vous viviez dans la sainteté » (1 Th 4,3). Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la pleine connaissance de la vérité » (1 Tm 2,4). Cette intention c'est l'Eglise qui est le Peuple des enfants de Dieu. En ce sens, il est impossible d'envisager une vie authentiquement chrétienne en dehors de la communion pleine et entière avec l'Eglise catholique, Corps du Christ. « Là où est l'Eglise, là est aussi l'Esprit de Dieu ; et là où est l'Esprit de Dieu, là est l'Eglise et toute grâce » disait Saint Irénée, deuxième évêque de Lyon et Docteur de l'Eglise (*Hær.* 3, 24, 1).

Or, il y a trois liens de communion avec l'Eglise : la profession de la vraie foi, la participation aux sept sacrements institués par Jésus et l'obéissance effective au successeur de Pierre et aux évêques en communion avec lui. En conséquence, nous comprenons bien pourquoi saint Cyprien de Carthage a pu écrire en son temps : « on ne peut avoir Dieu pour Père si l'on n'a pas l'Eglise pour mère » (*De unitate Ecclesiae*, 6). Par conséquent, tous ceux qui refusent soit d'entrer dans l'Eglise catholique, soit d'y persévérer, alors qu'ils la savent fondée de Dieu par Jésus-Christ comme nécessaire, ceux-là ne peuvent être sauvés. L'appartenance à « la sainte Eglise hiérarchique notre Mère » (St Ignace de Loyola) n'est pas facultative.

Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus avait bien compris ce mystère et cette nécessité vitale d'être sainte dans et par l'Eglise. Rappelons-nous ce qu'elle écrivait : « Considérant le Corps mystique de l'Eglise, je ne m'étais reconnue dans aucun des membres décrits par Saint Paul, ou plutôt je voulais me reconnaître en tous... La Charité me

Textes à méditer en lien avec l'édito

Parole de Dieu

" Demeurez en moi, comme moi en vous (...). Je suis le cep, vous êtes les sarments " (Jn 15, 4-5).

Le Christ " est la Tête du Corps qui est l'Eglise " (Col 1, 18).

" Vous êtes donc une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un Peuple acquis " (1 P 2, 9).

Magistère

CEC 1697 « Dans la catéchèse, il importe de révéler en toute clarté la joie et les exigences de la voie du Christ (cf. CT 29). La catéchèse de la " vie nouvelle " (Rm 6, 4) en Lui sera : (...) une catéchèse ecclésiale, car c'est dans les multiples échanges des " biens spirituels " dans la " communion des saints " que la vie chrétienne peut croître, se déployer et se communiquer ».

Catéchisme de saint Pie X

Qu'est-ce que l'Eglise catholique ?

L'Eglise catholique est la société ou la réunion de tous les baptisés qui, vivant sur la terre, professent la même foi et la même loi de Jésus-Christ, participent aux mêmes sacrements et obéissent aux pasteurs légitimes, principalement au Pontife Romain.

Dites précisément ce qui est nécessaire pour être membre de l'Eglise ?

donna la clef de ma vocation. Je compris que si l'Eglise avait un Corps, composé de différents membres, (1Co 13,1-3) le plus nécessaire, le plus noble de tous ne lui manquait pas, je compris que l'Eglise avait un Cœur, et que ce Cœur était brûlant d'amour. Je compris que l'Amour [de Charité] seul faisait agir les membres de l'Eglise, que si l'Amour [de charité] venait à s'éteindre, les Apôtres n'annonceraient plus l'Evangile, les Martyrs refuseraient de verser leur sang... Je compris que l'Amour renfermait toutes les vocations, que l'amour était tout, qu'il embrassait tous les temps et tous les lieux... En un mot qu'il est éternel !... Alors, dans l'excès de ma joie délirante, je me suis écriée : O Jésus, mon Amour... ma vocation, enfin je l'ai trouvée, ma vocation, c'est l'Amour !... Oui j'ai trouvé ma place dans l'Eglise et cette place, ô mon Dieu, c'est vous qui me l'avez donnée... dans le Cœur de l'Eglise, ma Mère, je serai l'Amour [la charité]... ainsi je serai tout...» (*Histoire d'une âme*, Ms B, 3v°).

A la suite de sainte Thérèse et de tous les Saints soyons toujours fidèles à l'Eglise catholique romaine notre Mère. La Communion des saints est un des noms de l'Eglise. C'est dans l'Eglise ou dans la Communion des saints que l'on porte du fruit et un fruit qui demeure jusque dans la vie éternelle. Pas en dehors.

Abbé Laurent Spriet +

Pour être membre de l'Eglise, il est nécessaire d'être baptisé, de croire et professer la doctrine de Jésus-Christ, de participer aux mêmes sacrements, de reconnaître le Pape et les autres Pasteurs légitimes de l'Eglise.

Quels sont les Pasteurs légitimes de l'Eglise ?

Les Pasteurs légitimes de l'Eglise sont le Pontife Romain, c'est-à-dire le Pape, qui est le Pasteur universel, et les Evêques. De plus, les autres prêtres et spécialement les curés ont, sous la dépendance des Evêques et du Pape, leur part de l'office de pasteurs.

Pourquoi dites-vous que la véritable Eglise est Sainte ?

Je dis que la véritable Eglise est Sainte parce que Jésus-Christ, son chef invisible, est saint, que beaucoup de ses membres sont saints, que sa foi, sa loi, ses sacrements sont saints et qu'en dehors d'elle il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de véritable sainteté.

Pourquoi appelle-t-on encore l'Eglise Apostolique ?

On appelle encore la véritable Eglise Apostolique, parce qu'elle remonte sans interruption jusqu'aux Apôtres ; et parce qu'elle croit et enseigne tout ce qu'ont cru et enseigné les Apôtres ; et parce qu'elle est dirigée et gouvernée par leurs légitimes successeurs.

Et pourquoi appelle-t-on encore la véritable Eglise " Eglise Romaine " ?

On appelle encore la véritable Eglise " Eglise Romaine ", parce que les quatre caractères de l'unité, de la sainteté, de la catholicité et de l'apostolicité ne se rencontrent que dans l'Eglise qui reconnaît pour chef l'Evêque de Rome, successeur de saint Pierre.

Suffit-il pour être sauvé d'être un membre quelconque de l'Eglise catholique ?

Non, il ne suffit pas pour être sauvé d'être un membre

quelconque de l'Eglise catholique, il faut en être un membre vivant.

Quels sont les membres vivants de l'Eglise ?

Les membres vivants de l'Eglise sont tous les justes et eux seuls, c'est-à-dire ceux qui sont actuellement en état de grâce.

Et quels en sont les membres morts ?

Les membres morts de l'Eglise sont les fidèles qui se trouvent en état de péché mortel.

Peut-on se sauver en dehors de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine ?

Non, hors de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine, nul ne peut se sauver, comme nul ne put se sauver du déluge hors de l'Arche de Noé qui était la figure de cette Eglise

Mais celui qui, sans qu'il y ait de sa faute, se trouverait hors de l'Eglise, pourrait-il être sauvé ?

Celui qui, se trouvant hors de l'Eglise sans qu'il y ait de sa faute ou de bonne foi, aurait reçu le Baptême ou en aurait le désir au moins implicite ; qui chercherait en outre sincèrement la vérité et accomplirait de son mieux la volonté de Dieu, bien que séparé du corps de l'Eglise, serait uni à son âme et par suite dans la voie du salut.

Et celui qui, tout en étant membre de l'Eglise catholique, n'en mettrait pas en pratique les enseignements, serait-il sauvé ?

Celui qui, tout en étant membre de l'Eglise catholique, n'en mettrait pas en pratique les enseignements, serait un membre mort de l'Eglise et, par suite, ne serait pas sauvé, parce que pour le salut d'un adulte il faut non seulement le Baptême et la foi, mais encore les œuvres conformes à la foi.

Les catholiques ont-ils encore d'autres devoirs envers l'Eglise ?

Tout chrétien doit avoir pour l'Eglise un amour sans limites, se regarder comme heureux et infiniment honoré de lui appartenir, et travailler à sa gloire et à son

accroissement par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Qui sont ceux qui n'appartiennent pas à la Communion des saints ?

Ceux qui n'appartiennent pas à la communion des saints sont dans l'autre vie les damnés, et en cette vie ceux qui n'appartiennent ni à l'âme ni au corps de l'Église, c'est-à-dire ceux qui sont en état de péché mortel et se trouvent hors de la véritable Église.

Qui sont ceux qui se trouvent hors de la véritable Église ?

Ceux qui se trouvent hors de la véritable Église sont les infidèles, les juifs, les hérétiques, les apostats, les schismatiques et les excommuniés.

Qu'est-ce que les infidèles ?

Les infidèles sont ceux qui ne sont pas baptisés et qui ne croient pas en Jésus-Christ ; soit qu'ils croient à de fausses divinités et les adorent, comme les idolâtres ; soit que tout en admettant le seul vrai Dieu ils ne croient pas au Christ Messie, venu en la personne de Jésus-Christ ou encore à venir : tels sont les mahométans et autres semblables.

Qu'est-ce que les juifs ?

Les juifs sont ceux qui professent la loi de Moïse : ils n'ont pas reçu le Baptême et ne croient pas en Jésus-Christ.

Qu'est-ce que les hérétiques ?

Les hérétiques sont les baptisés qui refusent avec obstination de croire quelque vérité révélée de Dieu et enseignée comme de foi par l'Église catholique : par exemple, les ariens, les nestoriens et les diverses sectes du protestantisme.

Qu'est-ce que les apostats ?

Les apostats sont ceux qui abjurent ou renient par un acte extérieur la foi catholique qu'ils professaient auparavant.

Qu'est-ce que les schismatiques ?

Les schismatiques sont les chrétiens qui, ne niant explicitement aucun dogme, se séparent volontairement de

l'Église de Jésus-Christ ou des légitimes pasteurs.

Qu'est-ce que les excommuniés ?

Les excommuniés sont ceux qui, pour des fautes graves, sont frappés d'excommunication par le Pape ou l'Évêque, et sont par suite, comme des indignes, séparés du corps de l'Église, qui attend et désire leur conversion.

Doit-on craindre l'excommunication ?

On doit craindre beaucoup l'excommunication, car c'est la peine la plus grave et la plus terrible que l'Église puisse infliger à ses fils rebelles et obstinés.

De quels biens sont privés les excommuniés ?

Les excommuniés sont privés des prières publiques, des sacrements, des indulgences, et exclus de la sépulture ecclésiastique.

Pouvons-nous être de quelque secours aux excommuniés ?

Oui, nous pouvons être de quelque secours aux excommuniés et à tous les autres qui sont hors de la véritable Église, par des avis salutaires, par des prières et des bonnes œuvres, suppliant Dieu que, par sa miséricorde, il leur fasse la grâce de se convertir à la foi et d'entrer dans la communion des Saints.

CEC 946 : « "Qu'est-ce que l'Église sinon l'assemblée de tous les saints ?" (Nicétas, symb. 10 : PL 52, 871B). La communion des saints est précisément l'Église ».

CEC 960 : « L'Église est " communion des saints " : cette expression désigne d'abord les " choses saintes " (sancta), et avant tout l'Eucharistie, par laquelle " est représentée et réalisée l'unité des fidèles qui, dans le Christ, forment un seul Corps " (LG 3) ».

Code de droit canonique

Canon 204 § 1 : « Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale,

prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde. § 2. Cette Église, constituée et organisée en ce monde comme une société, subsiste dans l'Église catholique gouvernée par le successeur de Pierre et les Évêques en communion avec lui ».

Canon 205 : « Sont pleinement dans la communion de l'Église catholique sur cette terre les baptisés qui sont unis au Christ dans l'ensemble visible de cette Église, par les liens de la profession de foi, des sacrements et du gouvernement ecclésiastique ».

Canon 210 : « Tous les fidèles doivent, chacun selon sa condition propre, s'efforcer de mener une vie sainte et promouvoir la croissance et la sanctification continuelle de l'Église ».

Canon 751 : « On appelle hérésie la négation obstinée, après la réception du baptême, d'une vérité qui doit être crue de foi divine et catholique, ou le doute obstiné sur cette vérité ; apostasie, le rejet total de la foi chrétienne ; schisme, le refus de soumission au Pontife Suprême ou de communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis ».

Canon 1331 - § 1 : « À l'excommunié il est interdit : 1° de célébrer le Sacrifice de l'Eucharistie et les autres sacrements ; 2° de recevoir les sacrements ; 3° d'administrer les sacramentaux et de célébrer les autres cérémonies du culte liturgique ; 4° de prendre part activement aux célébrations mentionnées ci-dessus ; 5° d'exercer des offices, des charges, des ministères et des fonctions ecclésiastiques ; 6° de poser des actes de gouvernement ».

SERVICES

Nous recherchons de bonnes volontés !

Nous recherchons des personnes
volontaires et bénévoles pour :

- Aider les abbés à trouver des
dons pour les travaux dans l'église
Saint-Georges.

- Devenir parrain ou marraine de
confirmation d'un ou d'une
néophyte. Renseignements auprès
de l'abbé Spriet.

- S'engager dans l'association "La
jarre de Sarepta" au niveau local
et dans la communauté de Saint-
Georges. Contacter le secrétariat.

- Faire du ménage à l'église une
fois par semaine ou de temps à
autres.

Mail: anne.pouliquencheneaux@h
otmail.fr

- Pour apporter soit des courses
une fois par mois aux abbés, soit
des repas pour une journée
(déjeuner et dîner) une fois par
mois. Contact : Aude Coffinière -
aude.coffinieres@wanadoo.fr.

Nous vous remercions vivement !

"Fraternités de disciples-missionnaires"

Vous souhaitez intégrer une "Fraternité de disciples-missionnaires" à la rentrée afin de développer votre vie chrétienne mais aussi pour aider à accueillir et à intégrer les catéchumènes et les néophytes dans la communauté et dans l'Eglise, inscrivez-vous en allant sur le site de Saint-Georges (rubrique "activités", "formation", "fraternités").

Confessions de 20h30 à 22h le 10 mars

Comme l'an dernier, l'abbé Spriet assure une permanence mensuelle de confessions un soir par mois à Saint-Georges.

Cercle sainte Jeanne Beretta-Molla

Le cercle poursuit son cycle de formation en éthique pour le personnel soignant et toute personne de bonne volonté.

**Rendez-vous le mardi 11 mars à 19h30
à la maison Sainte Blandine, 12 bis rue Sala**

Soirée de Prière pour demander la guérison et la consolation, 28 mars à l'église Saint-Georges de 19h30 à 21h30

Veillée de louanges, adoration et prière de guérison des corps et des âmes pour accueillir tous ceux qui souffrent, qui sont malades et toute personne ayant un proche malade. La puissance d'amour du Seigneur est immense, il touche les corps et les cœurs pour guérir, soulager et rendre la joie. Entrée libre, ouvert à tous. Contact : Abbé Laurent Guimon l.guimon@lyon.catholique.fr ; 0698104010.

Conférences de carême

de 20h30 à 22h à l'église Saint Georges
(20h30 enseignement, 21h15 exposition du st Sacrement et confessions, 22h salut du saint Sacrement)

- jeudi 13 mars "carême et jubilé" par l'abbé Spriet
- vendredi 21 mars "le jeûne" par l'abbé Anouil
- mercredi 26 mars "le Saint-Suaire" par l'abbé Grenier

Mercredi des Cendres 5 mars 2025

- Messes (imposition des cendres à toutes les messes) : 7h, 9h et 18h30
- Vous pouvez rapporter vos anciens rameaux bénis à l'église et les déposer dans les corbeilles qui seront mises à votre disposition. Merci.

Un nouveau "Groupe vocationnel" (vocations sacerdotales et religieuses) cette année

Un groupe pour garçons et filles de 18-30 ans voit le jour cette année à l'église Saint-Georges. Que vous soyez certain(e) d'être appelé(e) ou pas certain(e). Un lundi tous les deux mois de 20h30 à 22h à la Maison Sainte-Blandine (temps de lectio divina puis échange en groupe et en individuel) pour être accompagné(e) dans le discernement de sa vocation personnelle. Présence de l'abbé Laurent Spriet à toutes les rencontres. Interventions de personnes extérieures (prêtres, religieuses, etc...) et organisation de week-end en abbayes.

Dates des rencontres : cf. site internet.
Contact : abbé Spriet, abbespriet@gmail.com

Eclairage de l'église Saint-Georges

Nous comptons sur vous (a) pour trouver des entreprises pour nous faire des dons défiscalisés, (b) pour nous faire un don personnel (avec reçu fiscal le cas échéant). Il suffit de scanner ce QR code pour rejoindre le site du diocèse de Lyon.

Merci à toutes les personnes qui ont déjà fait un don.



ACCUEIL SAINT MARTIN

Repas servi à des pauvres au local (15 rue Sala 69002 Lyon), maraudes et aide à retour à l'emploi deux soirs par semaine : chaque mercredi et vendredi de 19h30 à 21h30 **Contact** : 07 56 84 85 40 (possibilité de laisser un message) ou Frère Sébastien (06 50 77 98 33)

Soirée Œuvres de Miséricorde

Le premier vendredi du mois (ordinairement), vous êtes conviés à une soirée Œuvres de Miséricorde. Son but est de **soulager les misères des pauvres** qui entourent la paroisse, misères physiques mais surtout spirituelles.

Quel est son programme ?

À 19h30 dans la crypte, un enseignement apologetique est donné pour apprendre à parler du Christ. Voilà les thèmes :

- 7 février : science et foi
- 14 mars : islam
- 4 avril : historicité des Evangiles
- 9 mai : Jésus oui, l'Eglise non
- 6 juin : pédophilie dans l'Eglise

À 20h, vous pourrez soit intercéder pour les pécheurs devant le Saint Sacrement ; soit participer à une maraude ; soit aller à la rencontre des passants, les invitant à rentrer dans l'église ou à parler de Dieu. Cette dernière activité impressionne de prime abord, mais elle est beaucoup plus facile qu'on ne pense, et source de grande joie. À 21h, nous faisons un retour de mission autour d'un verre.

Contact : Abbé Anouil

Pèlerinage de Chartres

Le pèlerinage de Chartres aura lieu les **7, 8 et 9 juin 2025** sur le thème "**Pour qu'il règne sur la Terre comme au Ciel**".

Suite au succès des précédentes éditions, la région a décidé d'ouvrir trois chapitres adultes pour la communauté de Saint-Georges, en plus du chapitre Familles et du chapitre Angers gardiens (personnes ne pouvant se rendre physiquement au pèlerinage). Les inscriptions débiteront le **13 avril**, pour le dimanche des Rameaux. La jauge maximale de pèlerins marcheurs sera sans doute atteinte rapidement, aussi nous vous conseillons de vous tenir prêts.

Un système de cars est organisé chaque année pour effectuer le voyage de Lyon à Paris et de Chartres à Lyon.

Pour toute demande d'informations, merci de contacter :

Cyprien ALBERTI : 06.47.56.02.54 (chapitres adultes)

Bertrand JARRE : 06.67.51.57.08 (chapitre familles)

Bruno DRÉCOURT : 07.71.17.28.02 (chapitre anges gardiens)

Benoît SECARDIN : b.secardin@orange.fr (pour les cars)

Les chapitres Saint-Georges du pèlerinage de Chartres sont à la recherche de plusieurs adjoints à différents postes : 1er adjoint, serre-file, adjoint animation, adjoint sécu etc. Si vous êtes intéressés ou que vous connaissez des personnes susceptibles de l'être, merci de contacter Cyprien Alberti

Pèlerinage du Puy - 12 et 13 avril

A l'occasion des Rameaux, les diocèses de la province organisent un pèlerinage pour les 18-35 ans. La Route Saint Georges sera de la partie ! N'hésitez pas à retenir les dates.

Contact : Théotime Angelier (07 70 34 62 07)

Jubilé des jeunes à Rome - été 2025

du vendredi 25 juillet au 5 août 2025

Comme pour les JMJ à Lisbonne en 2023, les jeunes de Saint-Georges (18-35 ans) montent une Route avec le diocèse de Lyon. Ce sera un magnifique pèlerinage sur les tombeaux des Apôtres, un temps de grâce pour toute l'Eglise. Prix : 650 €, voire 600 € pour les étudiants (avant le 1er mars). L'abbé Clément Anouil sera l'aumônier de la Route.

Les inscriptions pour partir avec Saint-Georges à Rome pour le Jubilé sont ouvertes (18-30 ans) : <https://jeunescathoslyon.fr/hope-hope-hope/>

Renseignements : Vianney Bros 07 52 04 88 22

<https://eglisesaintgeorges.com/jubile/>

Pourquoi choisir la quête prélevée ?

1) Pour vous simplifier la vie : plus besoin d'avoir de la monnaie dans vos poches.

2) Si vous payez des impôts : vous pouvez donner davantage en bénéficiant des déductions fiscales en vigueur (cf. infra).

3) Saint-Georges peut anticiper son budget, en comptant sur des entrées d'argent régulières qui facilitent la gestion de sa trésorerie.

4) C'est une façon discrète et efficace de donner à la quête.

Comment se lancer ?

La quête prélevée c'est un prélèvement automatique sur votre compte bancaire. C'est très facile à mettre en place.

Il suffit d'aller ici : <https://www.donnons-lyon.catholique.fr/quetes-et-ceremonies/>, ensuite sur le côté droit de la page, vous tapez le code postale "69005" puis vous sélectionnez "église Saint-Georges" et vous vous laissez guider.

Si vous êtes imposable, quelles sont les avantages ?

Grâce à la quête prélevée, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre don jusqu'à 554 € puis 66 % au-delà, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Cela vous permet par exemple de donner 480 € par an (soit 40 € par mois) pour un coût réel de 120 € après déduction fiscale. Si vous payez des impôts, il est donc possible de donner environ trois fois plus sans que cela ne coûte plus !

Vous recevrez un reçu fiscal du montant des sommes prélevées. Tous les diocèses de France ne bénéficient pas de cet avantage. Profitez-en ici à Lyon.

Avec la quête prélevée : tout le monde est gagnant.

SACREMENT DE LA CONFIRMATION

Les enfants seront confirmés par notre Archevêque, Mgr Olivier de Germay, à l'église Saint-Georges le samedi 21 juin 2025 à 10h.

Les adultes seront confirmés à la Primatiale durant le week-end de la Pentecôte 2025 (7-8 juin).

Pour les modalités pratiques (inscription, préparation, retraite, etc...) se reporter au site internet de Saint-Georges (rubrique : sacrements, confirmations 2025). **Inscrivez-vous dès maintenant.** Merci.

RECHERCHE PARRAIN OU MARRAINE DE BAPTÊME

"L'appel décisif des catéchumènes adultes en vue du baptême" approche (1er dimanche de carême). Cette année, si le Seigneur le veut, 23 adultes de la communauté seront appelés par notre Archevêque et baptisés lors de la Vigile pascale : 22 personnes à l'église Saint-Georges et une dans sa paroisse territoriale. Nous rendons grâce au Seigneur pour cette "moisson" 2025 et nous demandons d'autres catéchumènes dans notre prière. Ces futurs baptisés nous poussent à être encore plus missionnaires autour de nous, par nos témoignages de vie et par nos paroles. Cependant il y a un problème : ces 23 personnes n'ont pas toutes des proches catholiques et confirmés dans leur famille... Aussi les personnes qui voudraient devenir parrain ou marraine de baptême cette année sont priées d'envoyer leur candidature au secrétariat au plus vite : secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr

Devenir parrain ou marraine ne coûte rien et cela peut rapporter gros ! C'est une vraie charité à exercer. Nous vous remercions.

Abbé Laurent Spriet +

"La foi naît de ce que l'on entend ; et ce que l'on entend, c'est la parole du Christ" (Rm 10).

CODE DE DROIT CANONIQUE

Can. 1249 - Tous les fidèles sont tenus par la loi divine de faire pénitence chacun à sa façon ; mais pour que tous soient unis en quelque observance commune de la pénitence, sont prescrits des jours de pénitence durant lesquels les fidèles s'adonneront d'une manière spéciale à la prière et pratiqueront des œuvres de piété et de charité, se renonceraient à eux-mêmes en remplissant plus fidèlement leurs obligations propres, et surtout en observant le jeûne et l'abstinence selon les canons suivants.

Can. 1250 - Les jours et temps de pénitence pour l'Église tout entière sont chaque vendredi de toute l'année et le temps du Carême.

Can. 1251 - L'abstinence de viande ou d'une autre nourriture, selon les dispositions de la conférence des Évêques, sera observée chaque vendredi de l'année, à moins qu'il ne tombe l'un des jours marqués comme solennité; mais **l'abstinence et le jeûne seront observés le Mercredi des Cendres et le Vendredi de la Passion et de la Mort de Notre Seigneur Jésus Christ.**

Can. 1252 - **Sont tenus par la loi de l'abstinence, les fidèles qui ont quatorze ans révolus; mais sont liés par la loi du jeûne tous les fidèles majeurs jusqu'à la soixantième année commencée.** Les pasteurs d'âmes et les parents veilleront cependant à ce que les jeunes dispensés de la loi du jeûne et de l'abstinence en raison de leur âge soient formés au vrai sens de la pénitence.

Can. 1253 - La conférence des Évêques peut préciser davantage les modalités d'observance du jeûne et de l'abstinence, ainsi que les autres formes de pénitence, surtout les œuvres de charité et les exercices de piété qui peuvent tenir lieu en tout ou en partie de l'abstinence et du jeûne.

QUÊTES IMPÉRÉES DU MOIS :

9 mars : Formation des séminaristes (totale)

Une quête "totale" : tout est reversé au diocèse. Une quête "partielle" : 30% du montant total est reversé au diocèse.



MISSEL POUR LES FIDÈLES

Des missels sont en vente à la sacristie (pour enfants, pour adultes)

OFFRANDE DE MESSES

(Cf. Site internet pour les explications, onglet "dons")

Messe : 18€
Neuvaine : 180€

À vos agendas !

Catéchisme (CP à CM2) : les mercredis de 9h45 à 11h à la MSB (hors vacances scolaires).

Collégiens et Lycéens : Cours tous les mercredi (hors vacances scolaires) à 17h30 pour les collégiens avec le frère Sébastien et l'abbé Anouil, et cours tous les 15 jours pour les lycéens avec l'abbé Spriet de 18h à 19h.

L'aumônerie des collèges (5è - 3è) est tenue par l'abbé Anouil

Etudiants et jeunes pros :

1. **Rosaire Vivant des jeunes :** apprendre à prier le chapelet et se fomer. Contact : Abbé Anouil.
2. **Spes-Misericordia :** Contact : Louis-Marie Vian (07.67.64.66.16) et Blanche des Courtils (07.70.25.98.79)
3. **Groupe Saint Jean-Paul II (jeunes célibataires de plus de 35 ans) :** Cf. Annonces hebdomadaires de Saint-Georges.

Groupe Caritas : pour jeunes professionnels mariés ou célibataires - Contact : Vianney et Hortense Ezanno (06.60.41.36.78)

Catéchumènes (adultes demandant le baptême) ou adultes désirant revoir toutes les bases du catéchisme en un an : chaque mercredi de la période scolaire de 20h30 à 22h avec l'abbé Laurent Guimon. Cours aussi dispensé par YouTube pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — lien privé, pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Néophytes (adultes récemment baptisés) ou « recommençants » : un mercredi sur deux avec l'abbé Spriet de 20h30 à 22h. Cours aussi enregistré pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Catéchisme pour adultes : **lundi 24 mars** de 20h30 à 22h avec l'abbé Spriet. Cette année : les sacrements (2ème partie du Catéchisme de l'Eglise Catholique).

A la découverte de la Bible : avec l'abbé Laurent Guimon. Thème de l'année 2024-2025 :

- La fondation et les séparations des Eglises Orientales
- Etude du livre de l'Apocalypse de Saint-Jean

Une fois par mois le même cours est fait le jeudi soir de 20h30 à 21h30 et le vendredi après-midi de 15h à 16h à la Maison Sainte Blandine :

6° cours : Jeudi 20 mars / Vendredi 21 mars

7° cours : Jeudi 10 avril / Vendredi 11 avril

8° cours : Jeudi 15 mai / Vendredi 16 mai

Initiation pratique sur la liturgie de la messe : Pour apprendre à participer à la Messe et à suivre la liturgie dans son missel. Prochain cours de l'année le **mardi 11 mars** à 20h30.

Soirée jeunes couples (moins de 5 ans de mariage) : le **Lundi 4 mars** à 20h à la MSB. Cf. Site de Saint-Georges.

Foyers "Domus Christiani" : www.domus-christiani.fr. Et cf. Site de Saint-Georges.

Foyers : groupes Cana (cf Site de Saint-Georges)

Groupe Saint Joseph : groupe d'époux éprouvés, par une séparation, un divorce, un procès en nullité de mariage, etc. L'objectif est de soutenir ces personnes, et qu'elles s'apportent mutuellement une aide fraternelle. Une rencontre par mois à la MSB. Le premier vendredi du mois. Contact : Capucine Maire : capucinemaire@gmail.com.

Conférence Saint-Vincent de Paul : pour visiter à domicile les personnes isolées. Contact : Matthieu Sautel, 06 80 96 44 12, matthieu.sautel@gmail.com.

Ecoute Post-IVG : Chaque mois, une équipe composée d'une écoutante, d'une psychologue, d'un médecin et d'un prêtre (abbé Spriet) accueille, écoute et accompagne à Lyon des femmes ayant connu un avortement. Parlez-en autour de vous. Contact : parolepostivg Lyon@gmail.com

Service de messe :

- **Enfants et adolescents :** Tous les jeunes ayant fait leur première communion sont les bienvenus.

Inscription via ce formulaire : <https://forms.office.com/e/PnGpHrcEBY>

- **Etudiant et jeunes pro :** avec Frère Sébastien

"Garde d'honneur" Année du Sacré-Coeur

Heure d'adoration et de réparation chaque premier vendredi du mois à l'église après la messe de 18h30. Inscriptions : madame Christine de Pazzis cdepazzis@neuf.fr ; renseignements : <https://www.gardedhonneur dusacrecoeur.org/>

Groupe de Prière des mamans : Pour les mères de famille et les grands-mères qui veulent prier pour leurs enfants et leur famille. Un jeudi par mois à 15h à la MSB. Prochaine réunion le **jeudi 13 mars**. Contact : secreteriatsaintgeorges@lyon.catholique.fr

Carnet de famille

Baptêmes	Le 9 février d'Adelaïd MORGAN fille de Edward et Hind née ATIF AFFENDI
	Le 16 février de Noé-René DESMAREST fils de René et Delphine née FEBURIER
Premières communions	Le 23 février de Bastien TIXIER fils de Alliaume et Agathe TIXIER
Mariages	Le 22 février de Cécile COCHIN et Pierre-Antoine BENOÎT

Mars 2025

Date	Fête	Activités	
Samedi 1er mars <i>1er du mois</i>	De la Sainte Vierge le samedi	Messe à 9h (LG) en rite lyonnais - <i>pas de messe à 11h</i>	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 2 mars	Dimanche de la Quinquagésime	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 3	De la férie	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS)	  
Mardi 4	St Casimir, confesseur	Messes à 9h (LS) et 18h30 (MG) Rencontre Jeunes Couples	  
Mercredi 5	Mercredi des Cendres	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (MG) avec imposition des cendres à toutes les messes	  
Jeudi 6	Jeudi après les cendres	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG)	  
Vendredi 7 <i>1er du mois</i>	Vendredi après les cendres	Messes à 7h (MG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Adoration de 19h30 à 23h	Chemin de croix à 17h30
Samedi 8 mars	Samedi après les cendres	Messes à 9h (LS) et 11h (MG) en rite lyonnais	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 9 mars	Premier dimanche de Carême	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 10	Lundi de la Première semaine de Carême	Messe à 18h30 (LS) - <i>pas de messe à 9h</i> Confession de 20h30 à 22h (LS)	  
Mardi 11	Mardi de la Première semaine de Carême	Messes à 9h (LS) et 18h30 (LG) Récollection pour dames de 9h à 16h - Cours de Liturgie pratique à 20h30 Groupe Ste Jeanne Beretta Molla à 19h30	  
Mercredi 12	Mercredi des Quatre-Temps de Carême	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes et néophytes à 20h30 - Spi & Spi	  
Jeudi 13	Jeudi de la Première semaine de Carême	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Prière des mamans à 15h à la MSB Conférence de Carême “Carême et Jubilé” (Abbé Spriet) à 20h30 à l’église	  
Vendredi 14	Vendredi des Quatre-Temps de Carême	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 - Soirée Oeuvres de Miséricorde	Chemin de croix à 17h30
Samedi 15	Samedi des Quatre-Temps de Carême	Messes à 9h (LS) et 11h (MG) en rite lyonnais Répétition des servants de messe de 15h à 16h30	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 16 mars	Deuxième dimanche de Carême	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 17	Lundi de la Deuxième semaine de Carême	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS) Groupe Vocationnel	  
Mardi 18	Mardi de la Deuxième semaine de Carême	Messes à 9h (LS) et 18h30 (LG)	  
Mercredi 19	St Joseph, époux de la Sainte Vierge, Patron de l'Eglise Universelle	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 - Catéchumènes à 20h30 - Ecoute Post-IVG	  
Jeudi 20	Jeudi de la Deuxième semaine de Carême	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Cours sur la Bible n°6 à 20h30 Evangélisation avec Spes-Misericordia et Caritas à 20h	  
Vendredi 21	Vendredi de la Deuxième semaine de Carême	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Cours sur la Bible n°6 à 15h Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 - Conférence de Carême “le Jeûne” (Abbé Anouil) à 20h30 à l’église	Chemin de croix à 17h30
Samedi 22	Samedi de la Deuxième semaine de Carême	Messe à 9h (LS) en rite lyonnais - <i>pas de messe à 11h</i>	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 23 mars	Troisième dimanche de Carême	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 24	Lundi de la Troisième semaine de Carême	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS) Rosaire Vivant des Jeunes - Catéchisme pour adultes (CEC) à 20h30	  
Mardi 25	Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie	Messes à 9h (LS) et 18h30 (LG)	  
Mercredi 26	Mercredi de la Troisième semaine de Carême	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 - Catéchumènes et néophytes à 20h30 Conférence de Carême “St Suaire” (Abbé Grenier) à 20h30 à l’église	  
Jeudi 27	Jeudi de la Troisième semaine de Carême	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Conférence sur ND de Guadalupe (Abbé Guimon) à 20h à la MSB	  
Vendredi 28	Vendredi de la Troisième semaine de Carême	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 - Soirée de prière pour la guérison à 20h30	Chemin de croix à 17h30
Samedi 29	Samedi de la Troisième semaine de Carême	Messes à 9h (LS) et 11h (MG) en rite lyonnais Recollection des catéchumènes au Barroux les 29 et 30 mars	  Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 30 mars	Quatrième dimanche de Carême “Laetare”	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 31	Lundi de la Quatrième semaine de Carême	Messes à 9h (MG) et 18h30 (LS) Conseil Pastoral (CPP)	  
Mardi 1er avril	Mardi de la Quatrième semaine de Carême	Messes à 9h (LS) et 18h30 (LG) Ecoute Post-IVG	  
Mercredi 2	Mercredi de la Quatrième semaine de Carême	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 - Catéchumènes et néophytes à 20h30	  
Jeudi 3	Jeudi de la Quatrième semaine de Carême	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG)	  
Vendredi 4 <i>1er du mois</i>	Vendredi de la Quatrième semaine de Carême	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 - Adoration de 19h30 à 23h - Soirée Oeuvres de Miséricorde - Démarche Jubilaire de Saint-Georges à ND de Fourvière à 19h30	Chemin de croix à 17h30
Samedi 5 <i>1er du mois</i>	Samedi de la Quatrième semaine de Carême	Messe à 9h (LS) en rite lyonnais - <i>pas de messe à 11h</i>	  Confessions de 9h45 à 10h30

Légende :  confessions de 17h30 jusqu’à 18h15 (sauf horaire spécifié);  chapelet à 18h;  adoration de 17h00 à 18h15
LS : Abbé Laurent Spriet, LG : Abbé Laurent Guimon, MG : Abbé Mathieu Grenier